

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



124^e séance – jeudi, 6 novembre 2014

Salle des Comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen – 25, rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, Présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
Mme Geneviève Michon, ABV des 7
M. Félix Laliberté, Commission jeunesse
M. François Charron-Doucet, citoyen
M. Yan Thibeault, citoyen
M. Benoit Delage, CREDDO (en remplacement de M. Rossi-Ricci)
M. Vincent Loiselle, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
Mme Lise Poulin, citoyenne

Secrétaire

Mme Annie-France Major, Superviseure de la patrouille environnementale, Service de l'environnement

Ressources internes

M. André Turgeon, Directeur du Service de l'environnement
Mme Iblis Le Guen, Coordinatrice de la Politique environnementale, Service de l'environnement
Mme Jacinthe Grégoire, Coordinatrice de projets en environnement, Service de l'environnement
Mme Catherine Lorient, Chargée de projet PGMR, Service de l'environnement
M. Grégoire Jodouin, PACE Consultants

Membres absents

M. Jean-Marie Bergeron, citoyen

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECÉTAIRE

1. Mot de bienvenue

Mme Laferrière souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Laferrière constate les présences. La réunion débute à 18h05.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Tessier et appuyé par Mme Poulin, est adopté avec ajout au point varia :

Ordre du jour

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Constatation des présences et ouverture de la réunion
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014
- 5) Signature du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014
- 6) Suivi du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014
- 7) Sujets à traiter selon les grandes orientations de la Politique environnementale
 - a. *Bilan du projet-pilote – Éradication de l'herbe à poux*
 - b. *Révision du PGMR – Orientations et objectifs 2016-2020*
 - i. *Rapport de consultation : ateliers de travail avec le secteur privé sur la révision du PGMR : Grégoire Jodouin, PACE Consultants*
 - ii. *Portrait diagnostique de la gestion des matières résiduelles à Gatineau : Catherine Lorient*
- 8) Varia
 - a. *Prochaine rencontre*
 - b. *Étude sur la réduction du pétrole au Québec*
- 9) Levée de l'assemblée

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014

L'adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 est proposée par M. Tessier et appuyée par M. Loïselle.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 est signé par Mme Laferrière.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014

Aucun suivi nécessaire.

7. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale

a. *Bilan du projet-pilote – Éradication de l'herbe à poux*

Mme Grégoire présente le projet d'éradication de l'herbe à poux. Elle informe les membres qu'aucune décision ou vote ne sera nécessaire puisque le projet a déjà été présenté au comité plénier dans le cadre de la révision budgétaire.

La Ville de Gatineau a octroyé encore une fois en 2014 un contrat pour l'épandage de biopesticide visant l'éradication de l'herbe à poux. L'épandage a été réalisé sur une distance de 305 km en bordure de routes et de 7km² dans certains parcs, sur les routes principales fortement infestées. L'épandage permet une diminution des concentrations de pollen, mais cette diminution est plutôt faible et l'épandage de biopesticide doit être recommencé année après année.

En complément aux travaux d'épandage, un projet-pilote visant l'arrachage des plants d'herbe à poux a été mis sur pied pour la première fois cette année dans le Vieux-Hull Ouest. Le choix du secteur pour le projet-pilote a été fait selon la vulnérabilité du secteur, sur la base d'indices socioéconomiques et sociosanitaires. Le projet a été réalisé en collaboration avec la

Direction de la santé publique de l'Outaouais, et c'est l'organisme Enviro Éduc-Action qui a reçu le contrat d'arrachage. Ce sont 2,4 tonnes de plants d'herbe à poux qui ont été arrachées dans le cadre du projet-pilote. L'arrachage des plants induit une importante diminution des concentrations de pollen qui se maintient, on l'espère, sur plusieurs saisons. Des plants de lotier corniculé ont été plantés aux endroits où se trouvait l'herbe à poux. Les lotiers sont reconnus comme étant résistants aux piétinements et poussant bien dans un sol pauvre. Les lotiers vont donc faire compétition à l'herbe à poux. Ainsi, le Service de l'environnement recommande de poursuivre les efforts en continuant le projet-pilote en 2015.

Période de questions des membres

M. Tessier soulève le fait que le conseil municipal a été très enthousiaste au projet lors de sa présentation au comité plénier.

M. Charron-Doucet demande si les faibles coûts du projet-pilote (10 000 \$) peuvent être expliqués en raison de la réalisation effectuée par un organisme communautaire. Mme Grégoire répond que ce type de projet ne nécessite pas de spécialiste et constitue une belle expérience de travail en environnement. Elle entend continuer de réaliser ce projet avec un organisme local et communautaire. Pour les années à venir, ce type de projet-pilote serait priorisé plutôt que l'épandage de biopesticide.

Période de questions des citoyens

Un citoyen demande si les propriétaires ont l'obligation de couper les herbes hautes, notamment sur les terrains vacants. Mme Grégoire affirme que le Règlement sur les nuisances détermine une hauteur maximale tolérée pour l'herbe. Les propriétaires ont l'obligation de contrôler la prolifération d'herbes nuisibles dont l'herbe à poux. En 2015, une collaboration pourrait être établie entre l'équipe d'arrachage et les inspecteurs de la Ville de Gatineau.

b. Révision du PGMR – Orientations et objectifs 2016-2020

Mme Lorient explique le contexte du PGMR et de sa révision, qui est une obligation provinciale en vertu des compétences de MRC dont jouit la Ville de Gatineau. Elle explique ensuite le processus de révision et l'échéancier associé. La résolution de démarrage, adoptée par le Conseil municipal le 13 mai 2014, signifie qu'un projet de PGMR doit être présenté en mai 2015.

- i) *Rapport de consultation : ateliers de travail avec le secteur privé sur la révision du PGMR : Grégoire Jodouin, PACE Consultants*

L'équipe de la Politique environnementale du Service de l'environnement qui a coordonné une première phase de concertation, en collaboration avec l'équipe de la Planification stratégique et accompagnée par une firme de consultants, experts en participation publique, PACE Consultants.

M. Jodouin présente la phase 1 de la consultation publique qui a eu lieu en octobre dans le cadre de la révision du PGMR. Quatre ateliers de travail ont été organisés avec quatre groupes sectoriels, soit le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), les propriétaires et gestionnaires d'immeubles, les organismes environnementaux et communautaires et les institutions, commerces et industries (ICI). Un des objectifs de ces séances était de sensibiliser les ICI aux enjeux actuels et futurs de la gestion des déchets sur notre territoire, dont l'arrivée imminente d'un règlement provincial qui interdira (bannissement de l'élimination) l'enfouissement de certaines matières : papiers et carton en 2015, bois en 2015 et matières compostables en 2020.

Au total, 38 participants se sont présentés aux ateliers de travail; intérêt limité des différents secteurs, mais très bonne participation et enthousiasme lors des ateliers.

Les principaux constats de l'analyse préliminaire des ateliers de travail sont les suivants :

- Réactions aux bannissements : peu de participants sont au courant des bannissements; les différents secteurs ne se sentent pas prêts face aux

- bannissements; les changements à apporter seront plus faciles pour les grandes entreprises, alors qu'ils représenteront de gros défis pour les petites entreprises.
- Réactions au PGMR : presque tous les intervenants acceptent le fait que la réglementation sera nécessaire, mais leurs propos sont nuancés; tous ont suggéré que la Ville mène une campagne de sensibilisation; les participants sont ouverts à l'idée que la Ville assume le service de collecte pour les ICI, ou que la Ville facilite le service pour les petites entreprises et les petits commerçants; mais il faudra que le PGMR reconnaisse les caractères distincts de leurs secteurs.
 - Idées et suggestions d'actions à mener par la Ville de Gatineau : les solutions proposées sont diverses, et touchent différentes sphères de la gestion des matières résiduelles, comme l'implantation d'incitatifs financiers, des services informationnels ou encore un appui technique.

Période de questions des membres

Mme Poulin demande si les institutions provinciales comme les hôpitaux possèdent des plans de gestion de leurs matières résiduelles. Mme Lorient affirme que non, les institutions provinciales sont soumises à la *Loi sur le développement durable*, mais aucune directive ou mesure concrète n'est émise concernant la gestion des matières résiduelles.

Mme Laferrière et M. Tessier soulèvent que des efforts supplémentaires pourraient être mis à l'intérieur, dans les bâtiments municipaux, afin que la Ville montre l'exemple à ses citoyens.

ii) *Portrait diagnostique de la gestion des matières résiduelles à Gatineau : Catherine Lorient*

Mme Lorient présente les éléments du portrait diagnostique préliminaire de la gestion des matières résiduelles à Gatineau. Les principaux enjeux sont les bannissements de l'élimination du papier et carton en 2015, du bois en 2015 et des matières compostables en 2020. Le portrait est réalisé par filière de matières puisque les objectifs provinciaux et les bannissements sont attribués par matière :

- Pour les matières recyclables, les taux de participation et de récupération pour le secteur résidentiel sont élevés. L'entente avec Tricentris est avantageuse et la compensation des coûts de collecte sélective minimise les dépenses de la Ville liées à la collecte de ces matières. Pour le secteur ICI, les taux de participation et de récupération sont plus faibles et le coût d'implantation d'une deuxième collecte est important.
- Pour ce qui est des matières compostables, les taux de participation et de récupération dans le secteur résidentiel stagnent depuis 2011 à environ 50 %. La collecte est très peu présente chez les ICI, en grande partie à cause des coûts élevés qui y sont associés. La gestion des biosolides produits par la Ville de Gatineau, présentement valorisés à 100 %, nécessite aussi d'être adressée.
- Puisque le bois et autres résidus de CRD sont acceptés dans la collecte municipale des ordures et qu'un dépôt de matériaux secs (enfouissement) est présent à proximité de la Ville de Gatineau, le taux de récupération des résidus de CRD se situe autour de 54 % pour le secteur ICI et semble faible pour le secteur résidentiel.
- Finalement, la performance résidentielle à l'élimination (kg de déchets enfouis/habitant) est excellente. Il reste toutefois plusieurs matières à soutirer des ordures en raison des bannissements qui entreront en vigueur. Le coût de gestion municipale est très élevé pour les ordures, et la Ville et les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels sont vulnérables au point de vue financier, vu l'absence d'un lieu d'élimination dans la région. Le secteur ICI doit drastiquement améliorer sa performance, car la performance territoriale de la Ville de Gatineau en sera affectée, ce qui aura pour résultat de diminuer les redistributions de redevances qu'elle reçoit.

Orientations recommandées

À la lumière de l'analyse des constats il appert que malgré la bonne performance relative aux taux de récupération de plusieurs matières, il se pourrait que cette performance atteigne un « plafond » qui serait en deçà des cibles de réduction fixées par le gouvernement provincial. Or le PGMR doit viser l'atteinte des objectifs provinciaux, et les actions devront y contribuer, pour tous les générateurs de matières résiduelles.

Pour ce faire, il a été remarqué que le citoyen (qu'il soit corporatif ou résidentiel) analyse toujours les coûts et les bénéfices qu'il retire de participer ou non aux programmes de valorisation des matières résiduelles; plus les bénéfices sont grands, ou plus les désavantages de ne pas participer sont grands, plus la participation sera grande.

Le citoyen est donc au centre de la décision de réduire ses déchets, de recycler et composter ou non. On en retient que les mesures adoptées par la Ville dans le prochain PGMR devront influencer cette analyse coût/bénéfice pour favoriser la participation de tous les citoyens. La Ville propose donc une vision, des orientations et des objectifs en vue d'élaborer le projet de PGMR à l'hiver 2015, afin de responsabiliser l'ensemble des acteurs sur son territoire :

Vision et orientations proposées pour le PGMR 2016-2020

Vision

Tous les Gatinois contribueront à mettre fin au gaspillage de ressources en:

- Réduisant, à la source, les matières résiduelles produites
- Maximisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières
- Évitant le recours à l'enfouissement

Orientations (4) et objectifs

- 1- Contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de GMR
 - i. D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau:
 - 70 % des matières recyclables produites seront récupérées
 - 100 % du papier et carton résiduels seront récupérés
 - 100 % des matières compostables et des biosolides seront détournées de l'élimination
 - 100 % du bois d'œuvre sera récupéré
 - 70 % des résidus de CRD seront triés en vue d'être valorisés
 - 80 % des agrégats seront recyclés
 - Les déchets éliminés auront donc diminué de :
 - 43 % au secteur résidentiel
 - 47 % au secteur ICI
 - 54 % au secteur CRD (excluant les agrégats)
 - ... Par rapport à 2013
 - ii. Réviser la réglementation municipale liée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire gatinois
 - iii. Faciliter la recherche et le développement de marchés et débouchés régionaux pour les matières résiduelles
- 2- Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles
 - i. Augmenter l'analyse coût/bénéfice pour tous les citoyens
 - ii. Optimiser la gestion des matières résiduelles des opérations municipales
 - iii. Faciliter l'implantation d'une installation de compostage sur le territoire
- 3- Faciliter la participation de tous les citoyens aux programmes et services de GMR permettant de réduire les déchets ultimes (détournement de l'enfouissement) :
 - i. Ré-actualiser les programmes de GMR responsable et l'accessibilité à ces programmes:
 1. Résidentiel
 2. Industries, commerces et institutions
3. Opérations et bâtiments municipaux
4. Revoir le choix de traitement des déchets ultimes

Période de questions des membres

M. Delage soulève l'importance de situer Gatineau dans l'Outaouais et de travailler avec les autres municipalités. Il est aussi important que la Ville de Gatineau offre plus de support aux petits commerces, soit en allégeant la facture, en offrant le service de collecte et en les informant des différentes possibilités qui leur sont offertes.

M. Charron-Doucet demande quelle est la performance de la Ville de Gatineau en tant qu'institution. Il serait aussi intéressant de diffuser cette information. Mme Lorient répond qu'il faudra trouver un mécanisme pour séparer les matières générées par la Ville de Gatineau des matières collectées dans le secteur résidentiel puisque présentement le tout est fait dans les mêmes collectes.

M. Duggan demande quand prendront effet les bannissements et si la province aidera les villes à les communiquer. Mme Lorient répond que la Ville n'a aucun contrôle sur l'année que prendront effet les bannissements. De plus, la Ville joue le rôle de canal de diffusion de l'information entre les citoyens et le gouvernement provincial, et le PGMR aussi par le biais des consultations publiques.

M. Loiseau demande des clarifications par rapport à qui appliquera les bannissements et comment. Mme Lorient affirme que la stratégie du gouvernement en ce qui concerne l'application des bannissements n'a pas encore été divulguée. M. Loiseau se questionne à savoir si, en raison des distances des lieux de traitement, la Ville a un budget pour une usine de gazéification, par exemple. Mme Lorient répond que dans le dernier appel d'offres, la Ville recherchait un projet clé en main, qui ne nécessitait aucun investissement au départ, seulement une garantie sur le tonnage des matières fournies.

Mme Poulin soulève le fait que les incitatifs tarifaires de type récompense devraient être priorités (ex. tarification alléger pour un bon tri). La Ville pourrait faire la promotion des histoires à succès de la gestion des matières résiduelles d'ici et d'ailleurs (par exemple, un logo, un gala de reconnaissance). La Ville devrait apporter un soutien aux ICI, comme de la formation, des îlots de tri ou autres outils. Mme Poulin soulève qu'il faut mettre l'emphase sur les secteurs ICI et CRD, puisque ce sont eux les plus gros générateurs. Elle propose un suivi auprès des participants des ateliers de travail de l'automne.

M. Delage affirme que dans l'optique où l'on considère les déchets comme un problème, la Ville devrait viser Zéro déchet. Cela devrait être intégré à la vision du PGMR. Il soulève également que la sensibilisation auprès des ICI relève de RECYC-QUÉBEC et que le CREDDO est déjà mandaté pour cela dans la région. Il faut donc éviter de dédoubler les efforts.

M. Loiseau affirme que si la Ville se dit être une ville verte, il est nécessaire de se fixer l'objectif Zéro déchet. Il serait aussi pertinent d'inclure les ICI dans l'offre de service municipal.

Mme Laferrière et Mme Poulin soulignent que la performance des secteurs CRD et ICI vont influencer notre performance globale, et qu'il faut donc mettre des efforts en ce sens.

Période de questions des citoyens

Les citoyens soulèvent différents points relatifs à la réduction à la source, la performance du secteur événementiel, l'appui au programme ICI on recycle et la nécessité d'une Table de concertation régionale sur la gestion des matières résiduelles.

Recommandations de la CCEDD 2014-11-06/01

Considérant que le PGMR doit être conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, son plan d'action et les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles québécoises*, par :

- L'atteinte des objectifs provinciaux de récupération de toutes les matières citées
- Le respect des futurs bannissements provinciaux d'élimination de certaines matières

Considérant qu'un modèle de gestion durable des matières résiduelles suppose que chaque acteur touché assume les responsabilités qui lui incombent et qu'il en paie les coûts;

Considérant que tous les citoyens doivent contribuer à détourner de l'enfouissement les matières valorisables et éviter le gaspillage des ressources ;

Considérant que l'analyse coût/bénéfice doit être positive pour chaque citoyen pour implanter des mesures de gestion responsable des matières résiduelles et participer aux programmes de valorisation de ces matières;

Considérant qu'il peut être difficile et complexe pour les citoyens de participer aux programmes et services de gestion des matières résiduelles offerts :

- Au secteur résidentiel (service municipal)
- À la Ville de Gatineau dans le cadre de ses activités corporatives

Considérant que la Ville de Gatineau est devenue membre du *Conseil national zéro déchets* (NZWC) en 2014 et que l'adhésion au NZWC illustre une volonté d'atteindre l'objectif « zéro déchet » en visant la prévention et la réduction de la production de déchets

Considérant que l'engagement des acteurs politiques, de l'administration et des citoyens gatinois est essentiel pour favoriser la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E telle que définie à l'article 53.4.1 de la LQE;

Considérant que la disponibilité des ressources sera nécessaire pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR qui devra privilégier :

- la réduction à la source de la production de matières résiduelles et respecter ensuite, en ordre de priorité;
- le réemploi;
- le recyclage;
- les autres formes de valorisation (dont valorisation thermique);
- l'élimination.

Il est proposé par Mme Laferrière et appuyé par Mme Poulin que la Ville de Gatineau adopte la vision, les orientations et les objectifs proposés du PGMR 2016-2020, avec l'ajout d'un objectif Zéro déchet dans la vision.

Vision, orientations et objectifs du PGMR 2016-2020

Vision

Tous les Gatinois contribueront à mettre fin au gaspillage de ressources en:

- *Réduisant, à la source, les matières résiduelles produites*
- *Maximisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles*
- *Évitant le recours à l'enfouissement*
- *Visant une ville zéro déchet*

Orientations et objectifs

La Ville de Gatineau, par l'élaboration du PGMR 2016-2020, s'engage à :

1) Contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de GMR

Objectifs	<p><i>D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) 70 % des matières recyclables produites seront récupérées <ol style="list-style-type: none"> a. 100 % du papier et carton résiduels seront récupérés 2) 100 % des matières compostables et des biosolides seront détournés de l'élimination <ol style="list-style-type: none"> a. 100 % du bois d'œuvre sera récupéré 3) 70 % des résidus de CRD seront triés en vue d'être valorisés 4) 80 % des agrégats seront recyclés 5) Les déchets éliminés auront donc diminué, par rapport à 2013, de : <ol style="list-style-type: none"> a. 40 % au secteur résidentiel b. 50 % au secteur ICI c. 55 % au secteur CRD (excluant les agrégats) 6) La réglementation municipale liée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire gatinois sera révisée en fonction de l'atteinte des objectifs provinciaux
Objectifs	<p>2) Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser un résultat positif de gérer les matières résiduelles de façon responsable suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous les citoyens, par la mise en place d'incitatifs tarifaires, techniques et informationnels 2) Informer, sensibiliser et former les citoyens et employés municipaux 3) Inciter les ICI à faire le suivi de leur performance de gestion des matières résiduelles et fournir des données à la Ville de Gatineau
Objectifs	<p>3) Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Ré-actualiser (optimiser) les programmes et services de GMR responsable et l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs : <ol style="list-style-type: none"> a. Résidentiel b. Industries, commerces et institutions c. Opérations et bâtiments municipaux Et pour les grandes filières de matières résiduelles : <ol style="list-style-type: none"> a. Matières recyclables b. Matières compostables c. Biosolides d. Résidus de CRD e. RDD
Objectifs	<p>4) Diminuer la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets ultimes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier la meilleure solution régionale possible pour l'élimination des déchets ultimes en Outaouais, en analysant plusieurs scénarios dont : <ol style="list-style-type: none"> a. La valorisation des matières par le tri, le recyclage b. La valorisation énergétique c. L'enfouissement
<p>Afin d'atteindre ces objectifs, sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>l'engagement politique, citoyen et administratif gatinois</i> ▪ <i>la disponibilité des ressources pour la réalisation du plan et sa mise en œuvre ensuite.</i> 	

Adopté à l'unanimité

8. Varia*a. Prochaine rencontre*

Lors de la prochaine séance, les OBV viendront présenter le bilan de leurs activités. Par la suite aura lieu un souper de Noël. Les informations seront communiquées aux membres prochainement.

b. Étude sur la réduction du pétrole au Québec

M. Delage invite les membres de la CCEDD à lire le rapport de l'étude menée par le Regroupement national des CRE portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole.

9. Levée de l'assemblée

M. Tessier propose la levée de l'assemblée et est appuyé par M. Delage.